

RÈGLEMENT INTERNE

Article 1 – Objet

Ce règlement interne est formalisé pour le bon fonctionnement du cours de danse « Brigitte CAYLA » afin que les cours puissent se dérouler de façon sereine sans ambiguïté et dans la joie.

Article 2 – Champ d'application

Toute personne inscrite au cours de danse « Brigitte CAYLA » adhère et accepte le règlement. Toute personne qui ne respectera pas ce règlement pourra se voir exclue des cours par le professeur.

L'adhésion au règlement interne entraîne **la participation aux galas de fin d'année. Toute absence sur l'une des représentations, devra être justifiée et signalée dans un délai d'un mois minimum, avant les galas. Le cas contraire, l'élève pourra se voir refuser la participation aux spectacles.**

Article 3 – Respect de l'horaire (entrées, sorties, retards, absences)

Les élèves doivent se conformer aux horaires de chaque cours et être prêts, en tenue, à l'heure fixée. **Les absences répétées au cours, pourront entraîner l'exclusion définitive de l'élève.**

Article 4 – Discipline

En cas de non-respect vis-à-vis du professeur, celui-ci se réserve le droit d'exclusion provisoire ou définitive de l'élève.

Article 5 – Paiement des cotisations

Le règlement des cours se fait en début d'année. **L'année commencée est due dans son intégralité.** Seuls les arrêts définitifs pour raisons de déménagements, raisons professionnelles ou raisons médicales, pourront donner lieu à un remboursement des trimestres non commencés. .

Le règlement comprend l'achat des tissus ou costumes pour le gala de fin d'année.

Un chèque de caution de 30€ sera demandé pour les costumes. En cas de non restitution, dégradation des costumes ou désistement tardif au gala ; ce dernier sera encaissé. Le cas échéant, il sera restitué en fin d'année.

L'inscription dans un cours n'est valable que pour ce cours. À tout élève désirant participer à plusieurs cours, il lui sera demandé le règlement de tous les autres cours pris en dehors du sien.

Article 6 – Répétition et gala

L'adhésion au règlement interne entraîne la participation **obligatoire** aux répétitions supplémentaires ainsi qu'à la répétition générale du gala.

La répétition générale n'est pas autorisée aux parents (excepté les parents du cours d'éveil).

Le gala est à entrée payante. **La direction se réserve le droit de limiter le nombre de places par élèves lors de la vente des places.**

Article 7 – Consignes diverses

L'accès à la salle de danse se fera en chaussons de danse ou baskets propres réservés uniquement à cet effet, aucune chaussure de ville ne sera autorisée.

L'utilisation des portables n'est pas autorisée pendant les cours, ceux-ci devront être éteints dès l'entrée dans les vestiaires.

La direction n'est pas responsable des vols de vêtements ou d'objets personnels se trouvant dans les vestiaires.

L'accès au vestiaire ainsi que son utilisation est réservé aux parents d'élèves et aux élèves eux-mêmes. Toute personne étrangère au cours pourra se voir interdire l'accès à l'Établissement.

Les élèves sont tenus de conserver en bon état, d'une façon générale, les locaux et le matériel. Par mesure de sécurité, il est interdit de s'asseoir sur les barres.

Article 8– Interdiction de fumer

En application du décret N°92.478 du 29 mai 1992, il est formellement interdit de fumer au sein de l'établissement, ni d'introduire, de distribuer ou de consommer tout produit stupéfiant dont l'usage est interdit par la loi.

Le dossier d'inscription sera à rendre complet, impérativement avant la fin du mois de septembre.

Date et signature :

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

--

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
N° de Téléphone :	
@-Mail (obligatoire) :	
Indications médicales :	
Comment avez-vous connu l'école ?	

(Les cases sont à cocher par le professeur)

RÈGLEMENT INTERNE et DROIT A L'IMAGE SIGNÉS.

CAUTION DE 30€ POUR LES COSTUMES

PAIEMENT SEPTEMBRE*.

PAIEMENT 3 TRIMESTRES (3 chèques)*.

***Le paiement de septembre sera encaissé fin septembre.**

Les paiements des 3 trimestres seront encaissés en début de chaque trimestre.

Ordre du chèque : Cours Brigitte Cayla.

Les tarifs sont affichés à la salle de danse et sur le site www.courscayla.fr

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de la diffusion du teaser et des photos du spectacle sur les réseaux sociaux de l'école ainsi que sur le site de l'école de danse, le cours de danse « Brigitte Cayla » se doit de demander l'autorisation du droit à l'image des élèves apparaissant sur ces derniers.

Je soussigné(e) :

Parent de l'élève :

autorise le cours de danse « Brigitte Cayla » à diffuser l'image de mon enfant.

n'autorise pas le cours de danse « Brigitte Cayla » à diffuser l'image de mon enfant.

(cocher la case pour l'option choisie)

Fait à :

Le :

Signature :

Afin de respecter la loi d'autorisation du droit à l'image, toutes diffusions publiques sur divers réseaux sociaux sont interdites.